



**Législature 2016 - 2020**

**Procès-verbal n° 22**

**Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz**

**du lundi 22 juin 2020 à 19h30**

**La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin**

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020.....	2
3.	Communications du président .....	2
4.	Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général .....	3
5.	Nomination du bureau .....	3
6.	Comptes et gestion 2019.....	5
7.	Modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz.....	11
8.	Motions et propositions .....	12
9.	Résolutions, interpellations et questions.....	12
10.	Communications du Conseil communal.....	15



**M. Pascal Truong (PLR)** (ci-après « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

### **1. Appel**

---

En raison de la situation sanitaire, la configuration des lieux a été aménagée de manière à respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique et des dispositions particulières ont été mises sur pied. Parmi elles, la feuille de présence a été remplie par le chancelier dans le but d'éviter des manipulations de matériel par plusieurs personnes. La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 37

Membres excusés : 1

Le président annonce également l'excuse reçue de la part de Mme Valentine Pauli (Les Verts).

M. Laurent Debrot (Les Verts) et M. Hervé Oppliger (PLR) arrivent respectivement à 19h35 et à 19h48.

M. Jean-Luc Pieren (Ind.) est absent.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Le président tient, un an après, à témoigner ses pensées aux personnes sinistrées des inondations de juin 2019. Il ajoute que la crise sanitaire de ce printemps marquera également profondément la Commune et qu'il est du devoir de l'organe législateur de chercher ensemble des solutions permettant la reconstruction et un développement harmonieux et durable de la commune.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020**

---

Moyennant la modification suivante demandée par M. Yves Tanner (UDC), à la page 41, dernier paragraphe, « deux cent tonnes » au lieu de « deux tonnes », le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est adopté tacitement avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications du président**

---

**Le président** annonce la réception de deux courriers :

- De l'entreprise Botteron, *Dossier SATAC n° 103485* ; du 28 mai 2020 ;
- De l'entreprise Botteron, *Dossier SATAC n° 103485* ; du 29 mai 2020.



**4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général**

---

**Le président** rappelle que chacun a pu prendre connaissance des différents rapports. La parole n'étant pas demandée, il remercie tous les auteurs.

**5. Nomination du bureau**

---

**Présidence**

**M. Alain Lugon (Les Verts)** indique que son groupe propose Mme Chloé Douard (Les Verts).

Mme Chloé Douard (Les Verts) est élue tacitement par acclamation à la présidence du bureau du Conseil général.

**Vice-présidence**

**M. André Soguel (PLR)** suggère d'élire M. Raphaël Geiser (PLR) à la vice-présidence.

M. Raphaël Geiser (PLR) est élu tacitement par acclamation à la vice-présidence du bureau du Conseil général.

**Secrétaire**

**Mme Isabelle Romerio (PS)** propose M. Nicolas Richard (PS) au poste de secrétaire.

M. Nicolas Richard (PS) est élu tacitement par acclamation au poste de secrétaire du bureau du Conseil général.

**Vice-secrétaire**

**M. André Soguel (PLR)** propose M. Christian Masini (PLR) au poste de vice-secrétaire.

M. Christian Masini (PLR) est élu tacitement par acclamation au poste de vice-secrétaire du bureau du Conseil général.

**Questeurs**

**Mme Isabelle Romerio (PS)** et **M. André Soguel (PLR)** proposent respectivement M. Cédric Senn (PS) et Mme Claudine Geiser (PLR) aux postes de questrice et questeur.

M. Cédric Senn (PS) et Mme Claudine Geiser (PLR) sont élus tacitement par acclamation aux postes de questrice et questeur.

**Le président** transmet ses vœux de bonne santé à M. Vincent Martinez (Ind.) qu'il a suppléé durant les six derniers mois, puis communique son message à Mme Chloé Douard (Les Verts), qui lui succède.



*« Chère Chloé, il s'agit pour toi d'accéder par la grande porte à la présidence du Législatif communal. Tu as déjà occupé la place, tu ne te lances donc pas dans l'inconnu. La fonction de président du Législatif est très honorifique certes, elle permet de mettre en avant l'un ou l'autre thème ou réflexion mais, la présidente ne vote pas, ne donne pas son avis et ne participe pas activement au débat. L'observation des réactions et des attitudes des conseillers généraux reste néanmoins intéressante, certainement moins que ne l'est celle de la faune et de la flore de notre belle région.*

*L'hortensia, je l'ai appris aujourd'hui, est une plante symbolisant le combat des anti-nucléaires japonais post Fukushima. Elle est aussi le symbole de la gratitude, nous te remercions donc de bien vouloir diriger nos débats et nous te souhaitons, je te souhaite, une belle année de présidence. »*

**Mme Chloé Douard (Les Verts)**, ci-après la présidente, transmet ses remerciements à M. Pascal Truong (PLR), président sortant.

*« Cher Pascal, merci pour ce présent. Voilà la deuxième fois que tu descends de ce perchoir en cédant ta place à une « verte ». Je ne peux que te féliciter d'avoir repris au vol et avec brio cette demi-année de présidence qui a été bien particulière. Pour te remercier, j'ai hésité à compléter par des gants l'assortiment bonnet-chaussettes que tu as reçu il y a quatre ans mais comme les hivers se réchauffent plus qu'il ne se refroidissent, j'ai opté pour quelque chose de différent. Voilà un nichoir, quand on parle de biodiversité, si tu lui trouves une petite place dans ton jardin, il te permettra d'en améliorer la biodiversité. Merci et bonne suite. »*

Elle communique ensuite son message d'introduction aux membres du Conseil général.

*« Chères et chers membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, merci de me laisser revenir vous faire face. Ce n'est effectivement pas la première fois que je me retrouve face à vous et j'espère que je n'aurai pas trop perdu l'habitude entretemps. Cette année législative s'est révélée particulière par bien des aspects. En effet, il y a un peu plus d'une année, nous décidions d'ajourner la séance du Conseil général suite aux violentes inondations qui ont touché les villages du Pâquier, de Dombresson et de Villiers, comme l'a déjà mentionné mon prédécesseur. De nombreuses marques de solidarité ont suivi ces événements et je crois que l'on peut être fiers de la résilience de la population vaudruzienne. Un changement de présidence a marqué la suite de l'année. J'espère d'ailleurs que cela aura permis à M. Martinez de prendre soin de sa santé. Mais nous n'en avons pas fini avec les surprises puisque la pandémie de coronavirus est venue se mêler à ce qui aurait dû être la fin de cette législature. Comme les élections ont dû être repoussées, la responsabilité nous revient de siéger quelques mois de plus dans cette configuration. Cette pandémie a montré qu'un ralentissement de notre société de consommation était possible, mais elle a aussi mis en lumière des inégalités que nous ne pouvons pas oublier, pas même à l'échelle communale.*

*A nous maintenant de nous souvenir qu'en tant qu'organe législatif, nous avons une position privilégiée pour faire des propositions audacieuses quant à l'avenir de notre commune. Même les petits pas ont leur utilité. Par exemple, pourquoi ne pas commencer à s'inspirer de nombreuses*



*communes qui, suite à la pandémie de coronavirus, ont élargi leur offre en pistes cyclables afin que la population qui le désire puisse se déplacer autrement ?*

*J'espère que les quelques mois que nous avons devant nous avant les prochaines élections nous permettront d'avoir des débats fructueux et je vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour.*

*Comme mes prédécesseurs l'ont déjà instauré, je vous propose de ne voter les entrées en matière que si elles sont explicitement demandées. »*

## **6. Comptes et gestion 2019**

---

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

*« "L'impuissance est la forme la plus courante de la résignation." Cette citation du journaliste et romancier français Yvan Audouard reflète bien le sentiment dominant après avoir pris connaissance des comptes 2019.*

*La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de la perte de CHF 3,1 millions aux comptes 2019 sans trop de surprise. C'est CHF 1,9 million de mieux que le budget, comme quoi « la pire n'est pas toujours certain » ou, comme disent les Vaudois, « on est déçu en bien ».*

*La CGF n'est pas entrée dans les détails de chaque ligne des comptes 2019, ce n'est pas son objectif. Nous avons préféré nous pencher sur les causes des pertes chroniques (rappelons que 2019 est le cinquième exercice déficitaire consécutif), sur les éventuels moyens d'y remédier et sur les postes les plus lourds dans les comptes et les investissements.*

*Qu'avons-nous tiré de ces réflexions ? Sans vouloir répéter ce que vous trouvez dans le rapport et ses nombreuses annexes, voici ce qu'on peut ajouter :*

*Certaines différences par rapport aux années précédentes peuvent surprendre ; elles sont dues à l'introduction des normes MCH2. Il faut donc être prudent en lisant les comptes.*

*La population de Val-de-Ruz a augmenté régulièrement depuis la création de la commune en 2012, de près de 10%. On pourrait intuitivement s'attendre à ce que les rentrées fiscales et les charges aient suivi la même évolution. Ne regardons que l'évolution de deux postes des comptes, les impôts et la formation :*

kCHF	2015	2019	Différence
Impôts	45'366	42'492	-2'874
Formation	21'438	23'250	+1'812
<b>Déséquilibre financier sur ces 2 postes</b>			<b>4'686</b>



*Nous ne comparons ici que des choses comparables ; nous ne parlons pas de la péréquation qui est aujourd'hui corrigée.*

*On le voit clairement, l'augmentation de la population dans notre commune pèse lourdement sur les finances. C'est un fait, et ce n'est pas une raison pour se barricader. Si notre vallée est attractive, nous en profitons tous, mais il faut savoir que ça a un coût.*

*Au chapitre de la formation toujours, le nombre de classes a bien entendu dû être adapté à l'augmentation du nombre d'élèves. En raison de l'augmentation du nombre d'enseignants et du jeu des répartitions entre Etat et communes, la masse salariale a augmenté de 18,2% entre 2015 et 2019, soit CHF 2,62 millions. Ce chiffre ne vous rappelle rien ? Il correspond très exactement à 5 points d'impôts, ces fameux 5 points que la population a refusés en 2018 et qui font cruellement défaut aujourd'hui. En raccourci, on pourrait dire que ceux qui ont refusé l'augmentation d'impôts ont indirectement refusé de financer la formation.*

*On s'en rend compte clairement, il ne s'agit pas ici de mauvaise gestion des finances communales, comme nous l'a reproché le comité référendaire, il s'agit simplement de faire face à ses obligations. On ne dépense pas trop ; on n'encaisse pas assez ! Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler cet automne.*

*Les pertes sur débiteurs au niveau des impôts, pour lesquelles nous avons une provision de CHF 627'000, correspondent à peu près à la réalité et aux pertes sur débiteurs annuelles.*

*L'impôt sur les personnes morales, donc les entreprises de la commune, ne rapporte que très peu de choses, précisément 2,1% du produit des impôts. Il ne faut donc pas compter là-dessus pour améliorer les finances. L'année 2020 risque fort d'être encore plus mauvaise en raison du Covid, même s'il n'est pas possible aujourd'hui d'en quantifier l'impact.*

*L'année 2019 a naturellement été marquée par les inondations du 21 juin et leurs conséquences dramatiques. Cependant cette catastrophe n'a pas eu d'effet sur les comptes 2019. On pourra prélever dans la réserve conjoncturelle avec l'autorisation de l'Etat, même si ces événements avaient peu à voir avec la conjoncture ; par contre, il est tout sauf certain qu'on puisse y avoir recours en 2020 pour compenser les effets de la crise sanitaire du coronavirus. À la CGF, on ne comprend plus très bien...*

*Les investissements ont été très inférieurs au budget en raison principalement des inondations qui ont obligé le Conseil communal à faire des choix. Point négatif, nous avons à nouveau pris du retard dans le renouvellement des infrastructures ; point positif, l'autofinancement de ce qui a été réalisé et environ CHF 3 millions qui n'ont pas dû être empruntés.*

*Il a tout de même été nécessaire d'augmenter notre dette d'environ CHF 5 millions ; elle se monte à CHF 110 millions au 31.12.2019. Nous ne sommes pas inquiets sur ce point, car sa gestion est bonne et les conditions actuelles sont encore favorables.*

*Vous vous souvenez sans doute que la réévaluation du patrimoine en 2016 et 2017 avait permis de créer une provision de CHF 12,5 millions destinée à financer l'apport de la Commune à*



*Prévoyance.ne. Or, il s'avère aujourd'hui qu'une telle provision n'était pas autorisée ; on a donc versé CHF 3,8 millions à la caisse de pension et transféré le solde, c'est-à-dire CHF 8,7 millions restants en report de bénéfice, ce qui contribue à augmenter la fortune d'autant. Le Conseil communal a préféré ne pas passer cette somme au compte de résultat, ce qui aurait été possible mais qui aurait donné lieu à un pseudo-résultat positif qui n'aurait eu aucune signification opérationnelle. Idem pour la revalorisation des titres de Groupe E, pour un montant de CHF 2,9 millions placé, lui aussi, en bénéfice reporté.*

*Le rapport de Viteos est, une fois de plus, insatisfaisant ; il ne tient malheureusement pas compte des remarques formulées lors de la séance commune tenue avec la CGF. On nous avait promis un rapport de gestion, on nous remet un rapport d'exploitation qui présente peu d'intérêt, voire pas du tout, dans le contexte de l'examen des comptes.*

*Le Conseil communal a répondu de manière tout à fait satisfaisante aux questions posées lors de l'examen de détail des comptes, du bilan et des investissements.*

*Le CGF tient à remercier le Conseil communal et le service des finances pour l'excellent travail et la bonne gestion. Elle a accepté les comptes 2019 à l'unanimité des 8 membres présents à la séance du 2 juin 2020.*

*Si nous sommes parfois résignés, nous ne pouvons pas enregistrer des pertes chroniques avec fatalisme, sans réagir. Nous avons les outils pour infléchir le cours des choses, il faudra bien qu'on les utilise au moment de préparer le budget 2021. Ne capitulons pas sans nous battre une nouvelle fois. Nous n'avons pas su convaincre la population en 2018, tirons-en les enseignements, communiquons mieux, et remettons l'ouvrage sur le métier pour que les nouvelles Autorités puissent travailler sur de meilleures bases dès janvier prochain.*

*Si vous le permettez, j'ajouterai encore un court commentaire indépendant des comptes 2019. En effet, l'année dernière, le Conseil général avait unanimement accepté de renoncer à ses jetons de présence au profit des sinistrés des inondations du 21 juin. Quel est le résultat ? Sur un montant total de jetons de CHF 18'950, ce sont CHF 15'062 qui ont été offerts, soit 80%. Considérant que certains ont été directement ou indirectement touchés, donc pour lesquels les jetons étaient une aide sans doute bienvenue, ce résultat montre que la quasi-totalité des membres du Législatif a joué le jeu. Bel exemple de solidarité partisane, ou lorsque l'entraide passe avant les idéologies. Nous tenions à le souligner. »*

**M. Pascal Truong (PLR)** transmet la position du groupe PLR.

*« Permettez-moi de citer en préambule un éminent politicien vaudruzien qui a dit je cite : « Mieux, mais pas bons », Cédric Cuanillon, Arcinfo le 10 juin 2020. Le groupe libéral radical ne peut être content de comptes déficitaires. Entendons par là que nous avons dépensé plus que ce que nous avons gagné. Aucun ménage, aucune entreprise ne peut perdurer avec une telle manière de vivre. Nous en sommes à notre cinquième exercice déficitaire. Néanmoins, nous remercions le Conseil communal de nous présenter les chiffres finaux vrais, j'entends par là sans prélèvement à une quelconque réserve.*



*Comme l'a dit mon préopinant, l'année 2019 a été marquée par les inondations de juin et de nombreux investissements ont été repoussés.*

*Le groupe PLR tient à relever que l'engagement d'un collaborateur pour la réinsertion professionnelle a permis entre autres de faire baisser la facture sociale.*

*Engagement de personnel toujours puisque nous remarquons qu'à coup de petites tranches d'équivalents plein temps par-ci par-là, l'augmentation des emplois communaux est au final de 10% en 10 ans. Le rapport des activités de Viteos nous tient au courant d'une multitude d'activités variées mais ne contient que quelques chiffres utiles à nous assurer de la bonne gestion de notre réseau d'eau.*

*Pour terminer nous appelons le Conseil communal à soutenir les rendements du patrimoine financier par des investissements ciblés tels qu'il les a réalisés pour la Ferme Matile. Le groupe PLR acceptera les comptes 2019 tout en remerciant les auteurs du rapport pour la qualité de celui-ci et la pertinence des chiffres qu'il renferme, chiffres reflétant bien les efforts et les événements de l'an 2019. »*

**M. Romain Douard (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe des Verts.

*« Le rouge des chiffres de 2019 n'apporte aucune couche d'originalité dans la succession des comptes que nous adoptons depuis quelques années. Nous avons à nouveau accepté ce soir un déficit de CHF 3,1 millions, ce qui représente tout de même 3,6% de nos charges.*

*Si l'on peut se réjouir que ce déficit est inférieur au budget, il n'en reste pas moins que notre Commune ne dispose pas des ressources suffisantes pour garantir les prestations minimales attendues par la population.*

*Il y a deux ans, quelques « y'a qu'à » ont poussé le corps électoral à refuser une hausse du coefficient fiscal et c'est sans surprise que nous devons constater aujourd'hui qu'aucune solution viable n'a été proposée par les référendaires pour sortir notre Commune de ses ornières comptables. Bien au contraire, certains ont fustigé les mesures prises par les Autorités pour permettre de limiter le déficit auquel nous continuons de faire face. Le résultat de 2019 est implacable, nous devons trouver de nouveaux revenus comme cela a déjà été mentionné.*

*Les Verts ne reviendront pas sur les éléments mentionnés par le rapport de la CGF, même si l'opacité du volet Viteos le mériterait, ni sur les explications fournies par le Conseil communal dans les différents documents qui accompagnent les comptes. Les rapports et les explications qui nous ont été transmis nous donnent une image globalement positive de la gestion du ménage communal. Les Verts approuveront les comptes tels que proposés et nous profitons de l'occasion pour remercier le travail de qualité fourni par l'administration durant l'année 2019, malgré une météo qui a laissé des traces dont nous nous souviendrons. »*



**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport à l'appui des comptes 2019. Il tient à remercier en premier lieu les différents services de l'administration et le Conseil communal pour la qualité de leur travail.*

*Le rapport aux comptes 2019 suscite les commentaires suivants :*

- La qualité et l'exhaustivité de ce rapport et de ses 13 annexes sont à relever. Cela permet une analyse approfondie débouchant cependant, et bien malheureusement, sur un constat insatisfaisant. Comme le dit le communiqué de presse du Conseil communal : « les comptes 2019 sont bien mieux, mais pas bons ! ». L'année dernière, ce même communiqué disait : « tout n'est pas résolu, loin s'en faut ! ». Nous ne sommes donc pas sortis de l'auberge, mais la maîtrise comptable, assortie d'une gestion rigoureuse, fait cependant poindre une lueur d'espoir.*
- L'essentiel ayant déjà été exprimé dans le cadre du rapport de la CGF, nous n'y revenons pas dans le détail. Il convient cependant de souligner que l'embellie relative due à la nouvelle péréquation financière, péjorée malheureusement par la réforme fiscale, ainsi qu'une conjoncture peu enthousiasmante, ont pour effet une commune qui va un peu mieux, mais qui n'est pas sortie d'affaire. Un déficit de CHF 3,1 millions et l'augmentation de la dette ne sont simplement pas tenables à terme.*
- Un petit mot encore à propos de Viteos. L'annexe 9 « Rapport d'exploitation » porte bien son titre, mais n'a pas vraiment sa place ici. Il faut un véritable rapport de gestion, comme demandé à plusieurs reprises tant par le Conseil communal que par la CGF. A défaut du retour souhaité, des mesures plus contraignantes devront être prises, voire une dénonciation du mandat.*

*Ceci étant, le groupe socialiste acceptera le rapport à l'appui des comptes 2019. »*

**M. Micaël Haldenwang (UDC)** donne lecture du rapport du groupe UDC.

*« Suite au refus de l'augmentation d'impôts, la Commune s'est vu contrainte de serrer les cordons de sa bourse sur tous les postes où des économies étaient possibles ou réalisables. Suite à cela, force est de constater que des améliorations s'en sont suivies, vu le résultat des comptes par rapport au budget.*

*Au vu de cette situation, notre groupe acceptera les comptes tout en regrettant que le rapport de Viteos ne comprenne comme chiffres que le nombre de nettoyages de cuves, ce qui permet d'année en année de mettre le même texte dans notre intervention. Ce qui prouve l'attention portée à nos remarques. »*

**M. Cédric Cuanillon (CC)** communique la position du Conseil communal.

*« Le Conseil communal a pris note des remarques formulées par les groupes, il remercie le Législatif de l'apparente confiance que celui-ci semble lui témoigner. Nous veillons à être dignes chaque jour*



*lors de notre activité et donc également de pouvoir vous fournir des comptes les plus transparents possible.*

*Cette transparence signifie beaucoup de pages de chiffres et de lettres, dévoilant sans retenue l'activité réelle de notre belle Commune. Aïe, le résultat est toujours bien difficile, malgré tous les efforts consentis afin de garder une administration légère en ressources, adéquate et pertinente en prestations. Les propos tenus par les groupes confortent, pour la plupart, le Conseil communal dans le chemin des années à venir. Ainsi, la gestion d'une Commune telle que la nôtre est possible, sans duels dégageant des antipathies négatives. Le Conseil communal en remercie là aussi le Conseil général.*

*Comme cela a été dit, plusieurs années de suite de déficit doit faire réagir les Autorités. Non pas que Val-de-Ruz soit proche de la banqueroute, loin de là, mais l'endettement croissant restera clairement à charge des générations futures. Par ailleurs, pour le Conseil communal, les défis liés aux investissements importants à consentir seront la pierre angulaire des années à venir, mais déjà des jours actuels. Les infrastructures, sans entretien conforme, resteront un fardeau difficile à gérer à futur, nous en souffrons déjà. Val-de-Ruz démontre pour plus de CHF 200 millions d'infrastructures, et elles ne sont pas toutes répertoriées et valorisées dans les domaines des eaux ou des routes par exemple. 5% de renouvellement annuel signifie environ CHF 10 millions à investir chaque année, nous en avons réalisé pour environ CHF 4 millions en 2019, un peu plus les années précédentes, mais une seule fois nous avons approché ce seuil de CHF 10 millions nécessaires uniquement au renouvellement de l'existant. Le Conseil communal est toujours convaincu qu'il faut investir pour récolter un outil de travail adéquat et peu cher à son entretien. De plus, il devra aussi investir pour des ouvrages d'importance liés aux dangers naturels auxquels notre vallée doit faire face. Cela n'a rien d'une folie des grandeurs, juste un fonctionnement normal de notre collectivité. Il y a fort à parier que le règlement des finances communales doive subir quelques adaptations d'ici à la fin de l'année en cours.*

*Quant au résultat financier à venir, si un espoir est apparu en 2019 avec la refonte de la péréquation financière intercommunale, les événements actuels laissent présager un budget difficile à tenir, budget toujours largement déficitaire par ailleurs. Il est cependant encore trop tôt pour définir les contours des risques fiscaux, c'est bien à ceux-là que nous devons faire face dès cette année. Malheureusement, d'autres étapes « sociales » pourraient s'y ajouter ultérieurement, espérons que cela ne soit pas le cas !*

*Pour finir, je reviendrai sur un point qui a été relevé par à peu près tout le monde ici, en vous informant quand même qu'un contact a été pris avec la direction de l'entreprise que vous avez nommée et qui nous a confirmé et garanti qu'elle ferait absolument un rapport de gestion pour cette année-ci. »*

Lors de la discussion de détail, **M. Laurent Debrot (Les Verts)** rappelle, en lien avec l'annexe 3, que la péréquation de 2019 sera modifiée en 2020 et la Commune gagnera quelques centaines de milliers de francs mais que la décision du Grand Conseil concernant la péréquation fédérale en



matière de ressources des compensations des surcharges structurelles présente une certaine injustice dans ses critères de répartition.

A ce sujet, une récolte de signature est organisée et il encourage vivement les personnes présentes à la signer à l'entrée de la salle.

**M. Cédric Cuanillon (CC)** rappelle qu'effectivement, si une certaine masse financière, potentiellement de CHF 2 à 3 millions, pourrait être récupérée par Val-de-Ruz, rien n'est précisé dans les lois en termes d'affectation au niveau du Canton. Il existe donc une zone de flou.

Par ailleurs, il rappelle que Val-de-Ruz, si l'on prend l'exemple de la route Villiers – Le Pâquier, ne s'est pas sentie lésée par le Canton. Il y a eu des investissements très conséquents.

Il ajoute que c'est un combat qui doit se mener en bonne conscience et que les Autorités auront l'occasion de rediscuter du sujet.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté portant approbation des comptes et de la gestion 2019** : accepté à l'unanimité.

## **7. Modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz**

---

**M. Philippe Jaquet (PS)** informe de la position du groupe PS.

*« Le parti socialiste acceptera les modifications du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz et en remercie les rédacteurs. Le parti socialiste est particulièrement sensible aux adaptations des règles de vie qui visent l'ouverture, la tolérance, le respect des autres, la paix ainsi que les plateformes de dialogue interdisciplinaires qui valorisent la cohésion au sein du corps enseignant entre direction et pédagogues. »*

**Mme Claudine Geiser (PLR)** communique le rapport du Conseil d'établissement scolaire.

*« Les différentes adaptations de ce règlement sont principalement liées à la démission de la Commune de Valangin du Cercle scolaire de Val-de-Ruz. Les séances du Conseil d'établissement scolaire prévues n'ayant pas pu avoir lieu pour les raisons que nous connaissons, les membres ont pris connaissance de ce rapport et ont été invités à faire part de leurs commentaires par courriel. Un retour écrit et un retour oral sont parvenus à la présidente sans remarque particulière. Ce rapport est donc approuvé par le Conseil d'établissement scolaire. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** informe les membres du Conseil général de la position du groupe PLR.

*« Lors de sa séance de préparation du 15 juin 2020, le groupe PLR a pris connaissance des modifications du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz et remercie ceux et celles qui ont œuvré à son ajustement. En effet, ce document a été remis à jour et adapté à la réalité d'aujourd'hui sans changement sur le fond. Après consultation, il a été accepté par le Conseil*



*d'établissement scolaire sans remarque particulière. Aussi, le groupe PLR accepte à l'unanimité ce règlement général tel que présenté. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** transmet la position du groupe UDC.

*« Le groupe UDC a pris bonne note des modifications du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz et va, dans son ensemble, accepter l'arrêté relatif à la modification dudit règlement. »*

**M. Alain Lugon (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts n'a pas de remarque particulière à émettre concernant le rapport. »*

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** précise que la Commission des règlements a été consultée à ce sujet au mois de février.

Elle indique que la sortie de Valangin du CSVR a amené le Conseil communal à présenter cette modification du règlement du CSVR au Conseil général.

Quelques adaptations à la réalité des dispositions ont été effectuées, notamment en lien avec le changement de fonctionnement de certaines commissions, avec des modifications mineures des règles de vie scolaire ou avec des corrections de forme, comme la formulation épicienne puisque, elle le rappelle, les filles vont également à l'école.

Enfin, elle informe que l'entrée en vigueur du règlement est prévue pour la prochaine rentrée scolaire.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté relatif à la modification du règlement général du CSVR** : accepté à l'unanimité.

## **8. Motions et propositions**

---

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

## **9. Résolutions, interpellations et questions**

---

### **120.001 – Interpellation de M. Francis Krähenbühl (PLR) – Remettez la pendule à l'heure !**

« Nos Autorités font beaucoup pour faire vivre la commune de Val-de-Ruz et rendre ses villages attrayants. C'est une excellente chose que d'œuvrer pour une bonne qualité de vie. Cependant, en passant à la rue de la Chapelle aux Hauts-Geneveys, il semble que le temps se soit arrêté, puisque l'horloge de la chapelle ne tourne plus. Si cela empêchait les voisins de vieillir, personne ne s'en plaindrait, mais cela donne plutôt l'impression d'un village à l'abandon, en périphérie de la commune, juste bon pour y prélever des impôts et y déposer ses déchets. Avec la fermeture de la chapelle, que les habitants comprennent, était-il nécessaire de leur retirer le temps ?



Au nom d'une partie du groupe PLR et de nombreux Geneveysans, aussi appelés Mésanges, je demande au Conseil communal de faire en sorte que l'alimentation électrique de l'horloge soit rétablie avec des moyens ad hoc respectant les mesures de sécurité et qu'on remette enfin la pendule à l'heure. Un grand saut dans le présent, en quelque sorte. »

**M. Cédric Cuanillon (CC)** donne lecture de la réponse du Conseil communal.

*« Avant d'en venir à l'objet précis de cette interpellation, le Conseil communal confirme que la fusion de notre Commune a bien débuté en 2013, soit depuis déjà près de 8 ans ! Dès cette date, l'Exécutif a procédé dans l'intérêt de la collectivité, des 15'300 à la fusion aux 17'000 habitants actuels. Le concept de société tel que décrit à l'origine n'a pas été de « préserver » à tout prix toutes les infrastructures villageoises. De même, les réseaux citoyens n'ont pas été créés par village, mais par thème de discussion citoyenne. Il est évident, je pense aussi pour le PLR, que le prix à payer par les citoyens au travers de leurs impôts reste un point central, notamment dans la situation financière où se trouve notre Commune. Pour rappel, le Conseil communal travaille depuis la naissance de la Commune fusionnée à fournir des prestations de qualité et d'importance avec une fiscalité proche de la meilleure quotité dans le canton. Les résultats vous sont connus, preuve en est l'analyse que vous venez de faire il y a peu en cette salle.*

*Pour revenir à l'objet en cause de cette interpellation, parlons tout d'abord de la désaffectation de la chapelle des Hauts-Geneveys, mais aussi de la problématique que le Conseil communal doit gérer en matière de temples ou de lieux de cérémonies protestantes. Protestantes, car les églises ne sont pas dans le patrimoine communal.*

*Tout d'abord, il faut savoir que le Canton de Neuchâtel a signé un concordat avec les églises reconnues, lequel stipule notamment que les temples ou églises en possession communale doivent être entretenus à charge de la collectivité. Ce concordat se termine en 2022. Il devra être reconsidéré dans son contenu, c'est du moins ce que souhaite Val-de-Ruz. En effet, si un temple ou une église est propriété d'un organisme privé ou ecclésiastique, celui-ci a toute marge de manœuvre pour en faire l'usage qu'il désire ou pour le vendre. Ce n'est pas le cas des communes. De plus, il faut prendre en considération le contexte dans lequel se vit la foi à ce jour. Val-de-Ruz possède 11 temples, souvent de grande taille, souvent de grande qualité, souvent protégé au patrimoine, souvent intégrant un orgue, souvent chauffé à l'électrique et j'en passe. Et comme vous le savez bien, du moins celles et ceux qui vivent leur foi en ces lieux, la fréquentation de chaque bâtisse n'est qu'épisodique.*

*Parfaitement conscient de la sensibilité, le Conseil communal se devait de gérer la problématique des coûts importants de ces lieux spirituels. Afin de limiter les charges, certaines mesures ont été prises ou vont encore être prises, notamment quant au chauffage hivernal, quant à l'entretien des orgues, uniquement dans certains temples. Pour vous sensibiliser à la problématique des orgues qui ont été cités, nous pouvons vous faire l'annonce d'un besoin de quelque CHF 300'000 dans les dix prochaines années pour les grands entretiens de ces instruments (qui se font tous les 25 ans). Les chauffages, souvent électriques comme déjà dit, tombent en panne, heureusement uniquement partiellement. Leur renouvellement sera à l'ordre du jour dans les prochaines années, et les*



*chauffages électriques ne sont plus tolérés.... Quoiqu'une exception pourra peut-être être obtenue. Bref, des coûts que nombre des interpellatrices et interpellateurs ne verront pas forcément d'un bon œil, le Conseil communal non plus !*

*De tous les temples et chapelles en possession de Val-de-Ruz, la chapelle des Hauts-Geneveys est la bâtisse la plus récente, la moins protégée, la plus dégradée en matière de chauffage. Ainsi, il était logique d'entreprendre des discussions avec la paroisse du Val-de-Ruz, ce que nous avons fait. Même s'il n'est pas facile de se séparer d'un tel lieu, la paroisse et la Commune ont trouvé un accord, soit sa fermeture afin de conserver une part de finances pour les autres objets. La presse s'en est fait part, une cérémonie d'au revoir a été organisée, la compréhension des paroissiens, parfois à contrecœur bien évidemment, s'est fait jour.*

*La réaffectation de ce bien communal ne pourra se réaliser que lorsque le nouveau plan d'aménagement local aura évolué, voire aura été validé. Il reste donc quelque temps de transition. Entretemps, le conseiller communal en charge des bâtiments a tenté de faire vivre ce lieu, dans l'attente de son affectation définitive. Une initiative privée, mêlant artisanat et art, s'est profilée. Des discussions prometteuses sont apparues. L'investissement privé aurait pu se faire à la condition d'un bail à longue durée sans location ; cette source s'est tarie abruptement par ma faute, laissant quelque peu tomber l'initiateur.*

*Après un contexte communal, un contexte général des temples, un contexte local de la chapelle des Hauts-Geneveys, nous voilà au fond de l'interpellation. Mais pourquoi l'heure n'est plus « alimentée », sachant que l'explication de l'endroit des Hauts-Geneveys a déjà été traitée tout à l'heure.*

*L'électricité n'est plus aux normes. Elle ne devait d'ailleurs déjà plus vraiment l'être à l'instant de la fusion. Nous avons donc à plusieurs reprises demandé de surseoir à l'inévitable. Maintenir le courant aurait signifié prendre un risque réel pour les occupants des lieux. Notre fournisseur électrique a finalement coupé définitivement le jus. Tout le réseau intérieur est obsolète, l'armoire de distribution donc à l'entrée l'est également. Remettre l'heure est bien évidemment possible à condition de changer l'armoire électrique, de tirer un câble pour alimenter l'horloge, de changer le boîtier de commande de l'horloge, puis peut-être de refaire les aiguilles et le cadran, eux aussi très vétustes... Nos estimations sont actuellement à hauteur de quelque CHF 10'000 pour cela, sans compter bien entendu le travail interne pour ce faire. Même si le Conseil communal apprécie aussi ces édifices marquant le temps, la somme consacrée à ce retour à exactitude serait au détriment d'un autre projet. Et le chef des bâtiments, tout comme celui des finances sait que les interventions sur des bâtiments communaux qui ont été reportées, quelque fois traitées bien trop en urgence ou même mises en attente de temps à disposition sont encore en très grand nombre.*

*Même si à force de courir après le temps, celui-ci nous rattrape, le Conseil communal ne souhaite pas intervenir à ce stade sur l'horloge de l'ancienne chapelle des Hauts-Geneveys, se laissant le temps, sans rotation, de la réflexion de son affectation future. »*



**M. Francis Krähenbühl (PLR)** prend acte de la réponse du Conseil communal.

**Q20.006 – Question de M. Romain Douard (Les Verts) – Signalisation routière : quels droits pour les cyclistes ?**

« Depuis plusieurs années, le vélo gagne en importance dans les déplacements de la population suisse. La crise dont nous sortons petit à petit a contribué à accélérer ce phénomène. Au niveau de la Commune, notre Conseil a déjà évoqué à plusieurs reprises le sujet de la mobilité douce et du vélo en particulier.

Hors, nous constatons qu'il existe encore des chemins qui se prêtent sans problème à la pratique du vélo, mais qui restent interdits à toute circulation : c'est par exemple le cas du chemin agricole entre Malvilliers et les Geneveys-sur-Coffrane. C'est aussi le cas des chemins entre Chézard-Saint-Martin et La Rincieure.

Y a-t-il une raison à ce que plusieurs chemins sis sur le territoire communal soient interdits à la circulation des cyclistes ? Si non, le Conseil communal peut-il entreprendre les démarches nécessaires afin que la signalisation soit adaptée ? »

**M. Christian Hostettler (CC)** indique que le Conseil communal est conscient qu'il reste des endroits où il est indiqué que la circulation est interdite et qu'une mise à jour de ces « erreurs » sera effectuée.

Il ajoute qu'un gros travail a déjà été effectué du côté de La Côtière et que cela va se poursuivre. Le but est d'offrir des possibilités mais tout en étant conscient que différents utilisateurs empruntent ces chemins.

Enfin, il informe les membres du Conseil général qu'un crédit sera voté cet automne pour l'aménagement d'une piste et bande cyclable à la montée Fontainemelon – Les Hauts-Geneveys avec l'aide du Canton.

## **10. Communications du Conseil communal**

---

**M. François Cuche (CC)** communique les informations du Conseil communal.

Le nouveau calendrier des élections du 25 octobre prochain est le suivant :

- séance de constitution des Autorités le 23 novembre 2020 ;
- entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Par ailleurs, il rend hommage aux personnes sinistrées touchés durement par les inondations de juin 2019 en rappelant qu'elles sont nombreuses et qu'une personne a perdu la vie.

372 immeubles de la commune ont subi de gros dégâts. Les infrastructures publiques ont également été durement touchées. Il relève la résilience dont ont fait preuve les habitants des trois villages ainsi que l'esprit d'aide et de solidarité qui existe à Val-de-Ruz.



Il ajoute que 166 dossiers de demandes d'aide à fondssuisse, à la Chaîne du Bonheur et au fonds communal ont été ouverts par la chancellerie, ce qui représente près de CHF 4 millions de demande de soutien financier. Le travail de répartition de la Commission suit son cours.

S'agissant de l'ECAP, cette dernière a versé CHF 9,26 millions pour la réparation des bâtiments sur un total évalué à CHF 13,89 millions à ce jour.

Concernant les infrastructures publiques, le Canton a dépensé CHF 7 millions pour reconstruire la route Villiers – Le Pâquier, la Confédération l'ayant subventionnée à hauteur de CHF 1 million. Le Grand Conseil a, dernièrement, voté un crédit de CHF 3 millions pour les mesures de protection contre les crues. Pour la Commune, c'est un crédit de CHF 3,1 millions qui a été voté par le Conseil général pour la remise en état des infrastructures communales.

Enfin, le Conseil communal réfléchit à la manière la plus opportune de commémorer cet événement, par exemple par la pose d'une plaque du souvenir. La crise sanitaire a passablement ralenti l'avancée de ce projet.

Une minute de silence est respectée en hommage à toutes les personnes touchées par cet événement.

**La présidente** remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 28 septembre 2020 à 19h30** à la salle de gymnastique de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 20h36.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente

Le secrétaire

C. Douard

N. Richard